

Décision

Générale

colonial

Décision n° 840 Service judiciaire.

n° 840

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 août 1949

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1949

Date du numéro
31 août 1949

TEXTE INTÉGRAL

Est et demeure rapporté l'arrêté susvisé n° 281 du 7 mars 1949. M. Prunet (Jacaques) licencié en droit, administrateur adjoint de 13 classe des cololies, est nommé procureur de la République par intérim près des tribunaux français de Djibouti, en remplacement de M. Jurey, appelé à d'autres fonctions. Avant d'entrer en fonctions M. Prunet prêtera le serment prescrit par la loi. M. Prunet percevra indemnité pr scrite par l'article 2 du décret du 26 novembre 1946 susvisé